Institut Curie
Face au cancer
L'union d'un Hôpital et d'un Centre de Recherche

UPMC PARIS UNIVERSITÉS

Inserm
Institut national de la santé et de la recherche médicale

cnrs
dépasser les frontières

2009 - 056 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT CURIE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE,

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°2
dans sa séance du 12 au 13 juin 2008 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique
dans sa séance du 7 au 8 octobre 2008 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 934 intitulée :

« Génétique et biologie du développement »

Art. 2 : L'unité de recherche U 934 exercera son activité dans les locaux situés :

Institut Curie - 26 rue d'Ulm - 75005 PARIS

Art. 3 : L'Unité de recherche U 934 est administrativement rattachée à l'Administration Déléguée Régionale de Paris XII – Henri Mondor.

Art. 4 : Monsieur Spyridon ARTAVANIS-TSAKONAS est nommé directeur de l'unité de recherche U 934 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2009.

Fait à Paris, le 29 décembre 2008

Le Président de l'Institut Curie
INSTITUT CURIE
Claude HURIET
Président

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie

Le Directeur Général du C.N.R.S.
Jean-Charles POMEROL

Le Directeur général de l'Inserm